Conseil Départemental du Nord
DIRECTION DES BATIMENTS

MARCHÉ PUBLIC
MARCHE DE SERVICES (MAÎTRISE D'OEUVRE)

Marché de maitrise d'œuvre pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre au titre des années 2026 à 2028 - Secteur de Flandre Intérieure

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	20260469
Date limite de remise des plis	**7 décembre 2026 à 16 h 30**
Date limite pour les demandes de renseignements complémentaires	**25 novembre 2026 à 16 h 30** sur le profil acheteur : https://lenord.marches-publics.info

1. CARACTERISTIQUES DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Conseil Départemental du Nord
DIR. DES BATIMENTS

Adresse : 51 rue Gustave DELORY - 59047 Lille CEDEX

Courriel : pap-travaux@lenord.fr

Site internet : https://lenord.fr/

- **Procédure de passation et forme du marché public :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

Il s'agit d'un marché public ordinaire de services (maîtrise d'œuvre).

- **Objet du contrat :**

Le contrat porte sur la réalisation de missions de maitrise d'œuvre pour le programme de travaux de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre des années 2026 à 2028, dans le secteur de Flandres intérieure.

Les collèges et travaux concernés sont :

- BAILLEUL Maxime Deyts : TRVX Désamiantage et rénovation Deuxième et dernière tranche Bât D R+1 : 7 salles de classes 360 m²
- BAILLEUL Maxime Deyts : TRVX Désamiantage et rénovation Deuxième et dernière tranche Bât B R+1 : 300 m² de salles
- HAZEBROUCK Des Flandres : TRVX Ravalement des façades (façades Est et pignon Sud)
- HAZEBROUCK Des Flandres : TRVX Réfection de la circulation du R+1 (227m²). Carrelage sol/mural - plafond - désamiantage - éclairage
- HAZEBROUCK Des Flandres : TRVX Rénovation des salles 202 (70m²), 206 (47m²), 207 (60m²) et 208 (48m²)
- HAZEBROUCK Des Flandres : TRVX Réfection de la circulation du RDC (277m²). Carrelage sol et mural chape et isolant
- HOUPLINES Roger Salengro : TRVX Aménagement salles de classes + circulation compris désamiantage R+1 (B101+B103+B104+B105+B113+B114+B115+B116+B119)
- HOUPLINES Roger Salengro : TRVX Aménagement salles de classes + circulation compris désamiantage R+1 (B106+B107+B108+B109+B110+B111+B112+B120)

Code CPV	Libellé CPV
71300000-1	Services d'ingénierie.

Les prestations attendues sont définies plus amplement dans le programme et à l'annexe « Contenu des missions de Maîtrise d'œuvre ».

Le montant estimatif du marché s'élève à 165 140,00 € HT, soit 198 168,00 € TTC.

La part affectée aux travaux de l'enveloppe prévisionnelle du maître d'ouvrage est de 1 376 166,67 € HT, soit 1 651 400,00 € TTC (valeur : mars 2026).

- **Durée et délais :**

Le marché public prend effet à sa date de notification au titulaire pour une durée prévisionnelle de quarante-huit (48) mois.

En tout état de cause, le marché de maîtrise d'œuvre prend fin à la plus tardive des dates suivantes :

- l'expiration du/des délai(s) de "Garantie de Parfait Achèvement" (G.P.A. prévue à l'article 44.1 du CCAG applicable aux marchés de travaux) ;

- la levée de la dernière réserve ;

- l'instruction du dernier mémoire de réclamation des entreprises.

L'achèvement de la mission fait l'objet d'une décision établie par le maître d'ouvrage, sur demande du titulaire du marché.

Les délais d'exécution et leurs points de départ sont définis au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants :

☒ Exécution des prestations financièrement plus coûteuse

☒ Exécution des prestations techniquement plus difficile

☒ Impossible d'assurer la coordination

☐ Impossible d'identifier des prestations distinctes

☐ Risque de restriction de la concurrence

- **Visite obligatoire :**

Sans objet

- **Insertion :**

Sans objet

2. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Chaque marché public pourra être attribué à un opérateur économique seul ou à un groupement d'opérateurs économiques.

Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur, pour l'exécution du marché public.

Un opérateur économique est identifié par son numéro SIREN (numéro à 9 chiffres) et non par son SIRET (numéro à 14 chiffres, les 5 derniers correspondant au code NIC, identifiant l'établissement).

Aussi, pour chaque marché public, il ne doit être déposé qu'une seule offre émanant de structures ayant le même numéro SIREN.

Dans le cas où malgré tout il a été déposé plusieurs offres par la même entité (même SIREN), seule sera retenue la dernière réponse déposée avant la date limite de dépôt des plis (article R2151-6 du code de la commande publique).

Ex : l'offre remise sous le SIRET 22222222212345 et celle remise sous le SIRET 22222222265432 émanent du même opérateur économique.

- **Interdiction de présentation d'offres multiples :**

Il est formellement interdit aux opérateurs économiques de présenter plusieurs offres pour le même marché public en agissant à la fois :

- en qualité d'opérateurs économiques individuels tout en figurant comme membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements (co-traitant ou mandataire).

Dans les cas visés ci-dessus, toutes ses offres seront déclarées irrecevables.

Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques seront considérés par l'acheteur comme un seul et même groupement, quand bien même les entités économiques qui le composent ont permuté (un cotraitant devenant mandataire ou inversement).

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État N° 436532 436582 436583 - 2020-12-08, il sera considéré que si l'étude des offres, démontre que plusieurs personnes morales différentes qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, elles seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée avant la date limite de dépôt des plis (article R2151-6 du code de la commande publique).

Enfin, conformément à l'article R2142-4 du code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché.

Si toutefois cela se produisait, l'acheteur rejettera toutes les offres qui ne respectent pas cette règle et les déclarera irrégulières.

- **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

Le pouvoir adjudicateur n'impose aucune variante.

- **Prestations supplémentaires éventuelles :**

Sans objet

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

➢ A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Le cas échéant, déclaration de sous-traitance (DC4)	*Déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant (DC4 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Déclaration du candidat ou équivalent qui indique les éléments de capacité financière, technique et professionnelle	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires (CA) global du candidat, portant au maximum sur les trois (3) derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.* *Le chiffre d'affaires annuel minimum requis s'élève à 200 000,00 € TTC pour chacun des trois (3) derniers exercices comptables.* *Ce montant s'apprécie au regard du CA cumulé de l'ensemble des membres du groupement sur ces années.*
Attestation d'inscription à l'ordre des architectes	*Attestation d'inscription à l'ordre des architectes (ou tout document équivalent pour les candidats établis à l'étranger).* *La fourniture de cette attestation est impérative.*
Références fournitures ou services	*Liste des principales prestations fournies au cours des trois (3) dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.* *En complément de cette liste, les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.*

Présentation des documents

Le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité

économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

➢ L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Annexe de répartition par mission et co-traitants	*Elle sera fournie obligatoirement par le soumissionnaire au format Excel® ou compatible, et sans modification de la mise en page.*
Mémoire technique	*Pour permettre l'analyse des valeurs technique et environnementale de l'offre, mémoire technique comportant tous les éléments indiqués à l'article 3 ci-dessous, et accompagné des CV des personnes affectées.*

Les éléments ci-dessous sont demandés au titre de l'offre mais ne sont pas considérés substantiels par l'acheteur. Leur absence entraînera une note à zéro sur l'item considéré lors de l'analyse des offres **sans entraîner l'irrégularité de l'offre :**

- Curriculum Vitae : *Les CV des personnes affectées (demandés au titre du mémoire technique)*

3. MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER ET DE REMISE DES PLIS

Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur :

https://lenord.marches-publics.info

Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- l'avis d'appel à la concurrence (AAC) ;
- le règlement de la consultation (RC) ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe ;
- le programme technique et son annexe RGPD ;
- l'annexe 1 financière de répartition par mission et co-traitants ;
- le tableau des travaux à réaliser ;
- la lettre de candidature (DC1) : Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) ;
- la déclaration du candidat (DC2) : Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement

(DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) ;

- la déclaration de sous-traitance (DC4) : Déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant (DC4 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) ;
- l'attestation sur l'honneur, comprenant les interdictions de soumissionner et l'attestation de non-emploi de travailleurs étrangers ;
- le questionnaire relatif aux pratiques des opérateurs économiques en matière de promotion et d'égalité femmes hommes, (document facultatif à usage statistique uniquement) ;
- le guide de la facture sous forme électronique via Chorus Pro.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer, **au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres**, des modifications de détail sur le dossier de consultation.
Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

L'acte d'engagement n'est plus fourni au dossier de la consultation.
Il sera rempli uniquement par l'attributaire pressenti et prendra alors en compte la mise au point le cas échéant.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://lenord.marches-publics.info.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://lenord.marches-publics.info.

Les copies de sauvegarde, les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique, et les échantillons le cas échéant, doivent être adressés à :

Par courrier :

Conseil Départemental du Nord
Hôtel du Département
Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public - Pôle Achat Public
51, rue Gustave Delory - 59047 LILLE

Dépôt en main propre :

Département du Nord - Pôle Achat Public
Immeuble du Nouveau Forum - 4e étage - Aile C
49 rue Gustave Delory - 59000 LILLE
GPS : 50°38'00.6"N 3°04'19.3"E
Du lundi au vendredi (sauf jours fériés) 9h00-12h00, 13h45-16h30

Les offres doivent être remises en euros, et rédigées en langue française.
Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats.
Le contrat sera signé par le seul attributaire de préférence de manière électronique.
Le candidat doit alors disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).
A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande.
Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre huit (8) et quinze (15) jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.

Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.
Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

- **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur.
Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats.
Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés, et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur.
Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique.
Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat.
Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.
La copie de sauvegarde est une copie à l'identique de la réponse électronique destinée à se substituer, en cas d'anomalie, aux dossiers de candidature et de l'offre transmis par voie électronique.
En aucun cas la remise d'une copie de sauvegarde autorise un prestataire à ne pas déposer son offre par voie électronique.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur.
Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation, afin de lever toute ambiguïté, en adressant un message sur le profil d'acheteur.
En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière.
Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision, il convient de se reporter à la documentation suivante : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de six (6) mois à compter de la date limite de réception des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critères et Pondération	Sous-critères
1. Valeur technique (50 %)	La valeur technique sera jugée au regard du mémoire technique remis à l'offre et selon les sous critères détaillés ci-après.
1.1 Pertinence de l'équipe affectée (sur 60 points, ramenés à 15 %)	L'équipe affectée sera analysée au regard des compétences et des expériences professionnelles pour les domaines exigés suivants, sur la base des curriculums vitae fournis : ➢ architecture ; ➢ bureau d'études tous corps d'état (fluide, thermique et structure) ; ➢ économie de la construction ; ➢ organisation, pilotage et coordination. **La qualité de l'équipe proposée sera analysée sur la base des compétences et expériences professionnelles dont elle dispose, au regard des compétences demandées.** Pour l'OPC, le nombre d'années d'expérience minimum souhaité est de 5 (cinq) ans, sur chantiers fractionnés (sites occupés et sites non occupés). Les candidats seront pénalisés s'ils proposent un intervenant disposant d'une expérience inférieure à cinq ans.
1.2 Pertinence de l'organisation du travail (sur 100 points ramenés à 35 %)	Cette pertinence de l'organisation du travail pour exécuter les missions objet du marché sera analysée suivant : ➢ la production envisagée des DCE travaux (de l'AVP au PRO : CCTP, DPGF, plans, annexes techniques…) ; (à hauteur de 40 points) ➢ la réalisation envisagée de la phase AMT (aide à la rédaction des pièces administratives, consultation des entreprises, réponses aux questions des entreprises et analyse des offres) ; (à hauteur de 20 points) ➢ le suivi envisagé des travaux sur site, en prenant en compte les relations entre les différents membres de l'équipe pour assurer la spécificité (travaux multiples) ; (à hauteur de 20 points) ➢ le pilotage des travaux envisagé en sites multiples, concomitants et occupés, illustré à l'aide d'un planning prévisionnel . (à hauteur de 20 points)

Critères et Pondération	Sous-critères
2. Prix (40 %)	Le prix des prestations est analysé au regard du montant total TTC porté à l'annexe 1 à l'Acte d'Engagement. La note maximale sera attribuée à l'offre la moins disante. Les autres soumissionnaires obtiendront une note calculée selon la formule suivante : **Np = (P1/Pn) x 40** **Dans laquelle** : Np = note sur 40 de l'offre jugée P1 = montant de l'offre la moins-disante Pn = montant de l'offre jugée
3. Pertinence de la démarche de développement durable pour l'exécution des prestations objet du marché, notamment en termes de gestion des déplacements. (10 %)	Ce critère sera évalué au regard du mémoire technique de l'entreprise. Seront prises en compte les mesures directement liées à l'objet du marché (soit spécifiquement pour ces chantiers) : la politique générale de l'entreprise ne saurait être valorisée.

- **Erreur dans les prix :**

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées sont rectifiées pour le jugement des offres.

Si le soumissionnaire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier les montants de son offre dans le cadre d'une mise au point.

- **Motifs de rejet des offres :**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

Régularisation des offres

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée.

Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

Offres anormalement basses

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justifications assortie d'un délai impératif de réponse.

Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Justificatifs à produire par l'attributaire :**

Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché public disposera d'un délai de cinq (5) jours francs à compter de la date d'envoi de la demande pour fournir les pièces suivantes :

1° les certificats et attestations des articles R 2143-6 à R 2143-10 et R 2143-16 du Code de la Commande Publique ;

En cas d'absence de production de ces pièces ou en cas de production après le délai visé ci-dessus, le pouvoir adjudicateur prononcera l'élimination de ce soumissionnaire et présentera alors la même demande au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.

Si nécessaire, cette procédure pourra être reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

2° les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ;

3° l'acte d'engagement signé dûment complété, prenant en compte la mise au point le cas échéant ;

4° en cas de groupement, l'habilitation du mandataire par les cotraitants ;

Celle-ci peut être signée électroniquement (par tous les cotraitants à l'aide d'un certificat électronique valable) ou de manière manuscrite, puis scannée pour une transmission électronique.

Dans ce cas, le mandataire devra pouvoir produire sans délai l'original papier en cas de sollicitation.

5° le cas échéant, une copie de son attestation d'assurance décennale conformément à l'article L 241-1 du Code des assurances ;

6° Pour les entreprises de BTP, s'il ne l'a pas produit dans son dossier de candidature, l'attestation délivrée par les organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations relatives aux congés payés établie au 31 décembre de l'année précédant celle du lancement de la consultation ;

7° l'attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle permettant de garantir sa responsabilité à l'égard du maître d'ouvrage et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages, causés aux personnes ou aux biens par l'exécution des prestations, avant et après réception des travaux.

5. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- référé contractuel après la signature du contrat, dans les trente et un (31) jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six (6) mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Lille

Adresse : 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 Lille

Téléphone : 03 59 54 23 42

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Télécopie : 03 59 54 24 45

Site internet : http://lille.tribunal-administratif.fr/